



Réforme de la formation professionnelle, de l'assurance chômage et de l'apprentissage : comment vraiment réduire les inégalités ?

Le 27 avril 2018, un **projet de loi global « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** a été présenté en Conseil des ministres. Ce projet porte sur l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Pour le gouvernement, l'esprit de la réforme en cours est de libérer les énergies chez l'individu en soutenant ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les salariés non qualifiés et les chômeurs. Cela doit conduire à la réduction des inégalités économiques et sociales.

La réforme du droit du travail adoptée par le Parlement le 14 février dernier est venue rendre plus flexible le marché du travail avec des licenciements plus aisés. Il est crucial que le projet de loi global « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sécurise réellement les mobilités professionnelles des personnes. Les moyens pour former et accompagner les demandeurs d'emplois doivent être accrus et adaptés.

En matière de formation professionnelle le texte du projet de loi affiche des ambitions élevées pour renforcer les compétences.

La réforme prévoit la rénovation du Compte Personnel de Formation : modification de l'unité de compte en euro et non plus en heures, alimentation du CPF pour les salariés non qualifiés (800 euros par an plafonnés à 8000 euros), mise en place d'outils informatiques pour limiter les intermédiaires entre bénéficiaire et organisme de formation.

En parallèle un Plan d'Investissement des Compétences, PIC permettra de cibler la formation des plus fragiles : 1 million de demandeurs d'emplois peu qualifiés et un million de jeunes éloignés de l'emploi seront formés pendant le quinquennat grâce à un budget dédié de 15 milliard d'euros.

Mais le texte ne va pas assez loin sur plusieurs points :

- Le temps d'attente et les prises en charge des coûts pédagogiques : combien de temps les demandeurs d'emploi devront-ils attendre pour se voir créditer des heures nécessaires pour réaliser une formation qualifiante et reprendre un emploi ? Par ailleurs les 8000 euros ne seront probablement pas suffisants pour financer une vraie formation qualifiante.
 - **Proposition** : Mettre en place un système d'abondement spécifique pour les demandeurs d'emploi dont le projet professionnel nécessite une formation de longue durée.
 - **Proposition** : Reconnaître un droit universel à la formation, y compris pour les personnes détenues en prison et les demandeurs d'asile.
 - **Proposition** : Renforcer le Compte d'Engagement Citoyen vers la formation pour des engagements associatifs portés par des chômeurs.

- La prise en charge des frais annexes : La contrainte de la mobilité est déterminante: permis de conduire, moyens de transport. Le Laboratoire de la Mobilité Inclusive dans lequel le SCCF est engagé rappelle qu'une personne sur deux en insertion refuse un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité. La prise en charge des frais supplémentaires engendrés par la formation : hébergement, frais de garde est aussi importante...

Sabine¹: « *Je n'ai pas de famille sur place et je n'ai pas les moyens de me payer la garderie. Comment je fais avec mes gosses quand je suis en formation ?* ».

- **Proposition** : Renforcer la prise en charge des frais annexes par le PIC.

- L'insuffisance de l'accompagnement.

Nous ne sommes pas tous égaux pour organiser nos choix professionnels. Les témoignages mettent en avant la complexité des dispositifs, le manque de clarté des modalités de prise en charge...Les personnes en difficulté ont besoin d'être rassurées et accompagnées.

- **Proposition** : Organiser une campagne d'information sur les droits à la formation pour les demandeurs d'emploi.
- **Proposition** : Mettre en place un accompagnement dans la durée pour l'utilisation des outils numériques, en particulier des personnes en situation d'illettrisme numérique.
- **Proposition** : Renforcer les parcours pour les niveaux de formation IV et V afin d'éviter les décrochages en cours de formation.

- La prise en compte du double enjeu du projet professionnel des personnes et les besoins en emploi.
Un des enjeux d'une réforme de la formation est de permettre d'accéder à une formation qui s'inscrit dans un projet professionnel et non à une formation subie. Un autre enjeu est de réussir l'adéquation entre le projet professionnel des personnes et les besoins en main d'œuvre des territoires.
Julien²: « *Je ne me sens pas écouté quand je demande des formations... On ne sait pas assez exploiter les possibilités des gens* ».
Solène: « *Pourquoi les entreprises n'arrivent pas à trouver des employés ? Tout simplement parce que les formations proposées ne sont pas adaptées à la demande.* ».
 - **Proposition** : Aider et développer la capacité des personnes à choisir une formation.
- Le développement des formations en situation d'emploi.
 - **Proposition** : Permettre aux personnes en parcours d'insertion par l'activité économique de bénéficier d'une formation qualifiante.
 - **Proposition** : Permettre aux personnes inscrites dans le projet « Territoires zéro chômage de longue durée » d'acquérir une formation.
 - **Proposition** : Poursuivre le développement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation. Les personnes que nous rencontrons sont dans des situations qui ne leur permettent pas de contribuer à la société. Elles souhaitent « apporter leur pierre ». La formation en alternance et les contrats de professionnalisation sont des opportunités de mettre les personnes dans une posture contributive et non plus redevables de la société.

Quelques chiffres clefs

Le taux de chômage des Français sans diplôme est 3 fois supérieur aux diplômés bac + 2 ou équivalent 18 % contre 6% ;

Dans le rapport statistique 2017 du Secours Catholique, seulement 1,1 % des personnes accueillies (qui sont le plus souvent sans qualification) bénéficiaient d'une formation.

La fraude aux allocations concerne 15 000 chômeurs sur 269 000 personnes contrôlés en 3 ans, soit 5,5 % des bénéficiaires.³

Le projet de loi vise aussi à rénover l'assurance chômage

Il prévoit d'élargir le droit au chômage aux démissionnaires poursuivant un projet d'évolution professionnelle et aux travailleurs indépendants ayant cessé définitivement et involontairement leur activité. En contrepartie les conditions de contrôle et sanction seront renforcées. L'utilisation du journal de bord sera rendu obligatoire à titre expérimental.

Ces dispositions appellent à plusieurs remarques :

- Les moyens humains de pôle emploi dédiés à l'accompagnement devront être renforcés.
Une analyse réalisée par un groupe de personnes en situation de chômage accueillies par le SCCF fait ressortir qu' : « une des principales difficultés est la sensation de déshumanisation profonde du système ou on préfère, par exemple mettre en place des plateformes téléphoniques ou numériques au détriment d'un véritable accompagnement humain ».
Laurence⁴: « *Au Pôle Emploi, il faut être armé mentalement : la conseillère ne semble être là que pour remplir les cases de ton dossier. On ne fait plus attention à la personne, à l'humain !* ».
 - **Proposition** : Accroître les moyens en conseillers dédiés à l'accompagnement. Le plan de lutte contre le chômage de longue durée proposait un suivi fréquent et rapproché par un conseiller. Celui-ci devant accompagner environ 70 demandeurs d'emploi. A l'instar de ce qui se fait pour la « Garantie jeune » et pour un accompagnement rapproché, 1 conseiller pour 50 chômeurs de longue durée accompagnés paraît être le bon ratio.
 - **Proposition** : Penser l'accompagnement pour les personnes en situation d'illettrisme numérique, en particulier pour le remplissage du journal de bord.
- Les personnes en précarité ont besoin d'une relation de confiance pour les aider à se relever plutôt qu'un système de contrôle trop tatillon ;
La fraude aux allocations reste marginale. La volonté délibérée de bénéficier de droits sans s'acquitter de devoirs concerne en réalité 15 000 chômeurs sur 269 000 personnes contrôlées en 3 ans, soit 5,5 % des bénéficiaires. Nos observations de terrain montrent que la très grande majorité des personnes privées d'emploi souhaitent reprendre une activité professionnelle. Elles préfèrent vivre de leur travail plutôt que des aides sociales.
 - **Proposition** : Faire respecter les droits et les engagements des demandeurs d'emploi comme moyen de remobilisation. L'organisation du contrôle doit être « intelligent » et responsabilisant.

Pour aller plus loin

Contact

[Le projet de loi](#)
[Le site du Secours Catholique](#)

Francois BERRUER
Chargé de projets "Emploi"
Département Emploi - Économie Sociale et
solidaire
francois.berruer@secours-catholique.org

Delphine BONJOUR
Responsable des relations institutionnelles
dept.relationsinstitutionnelles@secours-catholique.org
06 32 05 30 61

Présidente et directrice de publication :
Véronique Fayet

¹ Témoignages de personnes accueillies par le SCCF Délégations de la Région du Grand Est en 2016.

² Témoignages de personnes accueillies par le SCCF. Julien, Délégation de Savoie en janvier 2018. Solène, Délégation De Picardie, février 2018.

³ cf. Bilan de Pôle emploi publié en nov. 2017

⁴ Témoignages de personnes accueillies par le SCCF. Laurence Délégation De Picardie, février 2018.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations. Vous souhaitez vous désabonner ? Cliquez [ici](#).